

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2018

Dossier complet le :

28/02/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0086

### 1. Intitulé du projet

CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR (CCINCA)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean Pierre SAVARINO - Président en exercice

RCS / SIRET

1 8 1 3 0 0 0 1 3 0 0 0 8 1

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39	Projet de construction supérieur à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieur à 40 000 m <sup>2</sup> sur un terrain inférieur à 10 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération se situe sur la ZAC Méridia à Nice (lot 1.3 d'une emprise foncière de 8500 m<sup>2</sup> environ) et porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier complexe, Campus Régional Apprentissage, regroupant les trois composantes suivantes :

- Un ensemble de Centres de Formation en Alternance (CFA des métiers de service de l'écomobilité, CFA de santé/pharmacie/école d'ingénieurs / services à la personne, école commerce/vente).
- Un Pôle de services aux entreprises.

- Un pôle résidentiel composé d'une résidence sociale « jeunes alternants » de 100 logements pour les jeunes alternants et d'un ensemble de logements locatifs de 48 appartements.

Les centres de formation et les services aux entreprises partageront des espaces d'accueil, des locaux de vie et de rencontres, le tout faisant l'objet avec le pôle résidentiel d'une division en volume.

Ce projet est soutenu et financé au niveau national par l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir Alternance et bénéficie à ce titre d'une dotation de 15,3 M€ pour la formation par alternance et pour l'hébergement des jeunes alternants.

Aucune démolition n'est prévue pour la réalisation du projet. Les surfaces de planchers sont d'environ 24 200 m<sup>2</sup>, avec notamment un espace d'atelier sur la filière écomobilité de +/- 3 500 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Né d'un intérêt commun de deux maîtres d'ouvrages, la CCI et Habitat 06, le programme a pour ambition de mettre en œuvre une véritable mixité, qui associera plusieurs fonctionnalités urbaines habituellement séparées : habiter, apprendre, entreprendre. Il correspond aux objectifs du gouvernement pour développer l'alternance en France.

Ce campus partenarial pour les jeunes et au service des entreprises :

- Positionne l'apprentissage en entreprise du CAP à l'école d'ingénieur comme la voie de référence pour les jeunes et les entreprises.

- Innove et où il faut bon apprendre et vivre

- Crée de l'emploi et organise un parcours de réussite pour jeunes et adultes.

- Propose aux acteurs de l'économie azuréenne des solutions aux métiers et compétences d'avenir.

- S'implante au cœur de l'Eco-Vallée pour conforter la compétitivité du territoire et de la Région.

Les maîtres d'ouvrage s'inscrivent dans une démarche CRQE Eco-Vallée performante pour le pôle d'apprentissage et en outre, la certification NF HABITAT HQE (Habitat et environnement profil Très Performant) pour le pôle résidentiel.

Espaces verts : 2 600 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs seront offerts aux usagers de l'équipement. Cette réponse permet une valeur d'usage et un confort maximum en saison printanière et estivale en milieu méditerranéen. Trois strates végétales propices à la biodiversité accompagnent les différents jardins.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Terrassement avec traitement et évacuation des terres.

- Le volet évacuation des terres à fait l'objet de reconnaissance importante par l'aménageur au niveau environnemental avec le Bureau d'études pour caractériser tous les produits et leurs réemplois possibles.

Analyses des sols sous leurs différents aspects (solides, liquides et gazeux).

- Pas de rabattement de nappe envisagé suite au rapport de sol G2PRO.

- Fondations spéciales (type inclusions) sous tout le volume bâti.

- 1 seul niveau de sous sol (stationnement) sous la quasi totalité de l'unité foncière.

- 3 ou 4 grues envisagées.

Les entités du programme

- Au Nord, les logements familiaux et la résidence jeunes alternants bénéficient d'une situation idéale, entre deux traverses modes doux et une exposition Nord/Sud. (Logements familiaux en R+4 à R+6 / Résidence jeunes alternants en R+18).

- A l'Est et au Sud, le bâtiment linéaire qui longe l'avenue Simone Veil abrite la totalité des CFA. Seul les deux premiers niveaux au droit de l'entrée publique sont consacrés aux fonctions générales du site : expositions et salles de réunion. (volume en R+5).

- A l'Ouest du projet, en partie haute de la rue Emmanuel Grout, au rez-de-chaussée, des bureaux d'aide aux entreprises en front-office. Dans les deux volumes qui longent ensuite la rue, se développent sur cinq niveaux d'une part le CESI (école d'ingénieurs) puis les services aux entreprises.

- Au Sud Ouest de la rue Emmanuel Grout, l'ensemble de l'espace sportif couronne le projet, permettant à la fois un accès depuis le forum des enseignements et pour le public, depuis la rue.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les pôles d'apprentissage, formation et services aux entreprises pourront accueillir des effectifs allant jusqu'à 1500 personnes par jour en fonction de la carte pédagogique de l'établissement. Les apprentis et visiteurs seront « filtrés » à l'entrée principale par un dispositif de sécurité-sûreté. Les visiteurs seront orientés vers l'accueil situé dans le hall principal. Les apprentis pourront accéder aux espaces d'enseignement ou bien par le grand hall, ou bien par le parvis haut, situé à l'air libre (R+2). Ce parvis donne accès aux pôles de formations, au CESI et au service aux entreprises.

Occasionnellement, des événements pourront être organisés en direction d'un public partenarial d'entreprise. Ces événements se dérouleront à l'intérieur (salles de Net-Working, conférences...) à l'extérieur (parvis hauts) ou bien à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. Des dispositifs spécifiques de sécurité-sûreté seront alors mis en place.

L'entrée principale se situera sur l'avenue Simone Veil. Cette entrée est piétonne. Un accès secondaire sur la rue Emmanuel Grout permet aux véhicules de service d'accéder à la cour du Campus via un sas-portail sécurisé.

Les véhicules pourront accéder depuis la rue Emmanuel Grout par 2 entrées distinctes : la première donne accès aux zones de livraison et ateliers d'apprentissage situés au Rez-de-chaussée.

Le projet privilégie la desserte par les transports en commun (deux nouvelles lignes de tramway, proximité de la gare multimodale) et limite le nombre de stationnements VL à 212 (dont 68 pour les logements) et une centaine pour les 2 roues.

Le parking est organisé par zones: la partie dédiée au stationnement des logements est séparée physiquement du parking de la zone d'apprentissage, celui-ci étant destiné au personnel. Le parking est situé dans le sous-sol de la parcelle sur un seul niveau.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface totale du programme est de :	24 200m <sup>2</sup>
répartie comme suit :	
- SDP pour les volumes Habitat 06 (Pole habitation)	6 455m <sup>2</sup>
- SPD pour les volumes CCI NCA (Pole enseignement/formation/appui aux entreprises)	17 745 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAC Nice Méridia - Lot 1.3  
Avenue Simone Veil -  
Nice

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 4 0' 4 0" N Lat. 7° 12' 23" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Sans objet.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est séparé de la zone littorale par l'Aéroport Nice Côte d'Azur, le MIN qui accueillera la future gare multimodale, puis le quartier classé en zone ANRU des Moulins.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE II de NCA approuvé le 9/10/2017
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation: Le plan de zonage du PPRN inondation indique que l'ensemble du terrain se situe en zone non exposée. Le projet est soumis au risque sismique (niv 4 - moyen). Le dossier fait l'objet de la prise en compte du PPRS qu'envisage d'élaborer la préfecture des Alpes-Maritimes. Pas de risque vis-à-vis du feu de forêt. Le projet n'est pas exposé au PPR de mouvement de terrain et cavités.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Deux ICPE ont été exploitées dans un passé lointain sur le terrain d'assiette du projet. Les campagnes d'investigation des sols conduites par l'EPA ont permis de confirmer la compatibilité avec le projet, et de définir les mesures de gestion adaptées. Le projet prévoit l'évacuation d'environ 21 000 m3 de terres excavées, qui seront orientées en filières adaptées. Le réemploi sur la ZAC d'une partie des terres est à l'étude par l'aménageur (voir rubrique 6.4)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « basse vallée du Var » (FR9312025) située à environ 800 m à l'Ouest des limites du projet (cf Annexe 8.1-6). Il est séparé de cette zone Natura2000 par des quartiers à urbanisation dense et des voies de communication importantes. Des inventaires faune flore réalisés en 2012 concluent au fait que le site du projet est totalement anthropisé.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau en phase chantier pour rabattre la nappe
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis aux risques sismiques (niv 4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Campus pourra engendrer un trafic piéton aux heures d'arrivée et sortie des élèves et personnels (jusqu'à 1500 personnes jour) reparti entre l'avenue Simone Veil et Emmanuel Grout. Ce trafic sera amené à être rééchelonné en fonction de la carte pédagogique et de la présence effective des élèves en formation par apprentissage. Un trafic potentiel de 250 véhicules motorisés est attendu sur la rue Emmanuel Grout.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de réalisation des travaux, des nuisances olfactives ponctuelles ou accidentelles peuvent être engendrées.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de réalisation des travaux, des vibrations ponctuelles ou accidentelles peuvent être engendrées.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase de réalisation des travaux, des émissions lumineuses liées à l'activité du chantier peuvent être engendrées.</p> <p>En phase d'exploitation, une partie des façades pourrait être éclairée ainsi que les cours et parvis intérieurs du CAMPUS. Afin d'éviter de perturber la vie des animaux nocturnes et gêner leurs déplacements, les faisceaux lumineux seront dirigés uniquement vers le sol, ou vers la zone devant être éclairée.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il est prévu deux rejets gravitaires sur le réseaux d'assainissement suivant les données de l'aménageur EPA.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets potentiels sont (déchets domestiques et déchets industriels pour l'apprentissage des métiers de automobile qui sont évacués par des filières spécialisées).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet répond aux principes d'aménagement de l'Eco-Vallée. Il s'exprime dans son parti architectural, par ses terrasses-jardins, ses façades végétalisées abritant un habitat pour la petite faune. Le projet est résolument consacré à la présence de la nature en ville et constitue un maillon du corridor écologique en "pas japonais" que le technopôle urbain promeut : concilier la ville dense et les espaces verts paysagers. Les espaces verts apporteront une amélioration importante par rapport au parking actuel totalement goudronné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets à une échelle plus large ont été appréciés dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC, qui prévoyait la réalisation du campus. (cf annexe Etude impact ZAC).

Impact sur le climat et l'énergie: La production locale d'énergie renouvelable et photovoltaïque et la mise en œuvre d'un SMARTGRID permettant d'optimiser l'équilibre production/consommation d'énergie à l'échelle du quartier sont étudiées pour une mise en œuvre concrète et innovante. Impact sur le sol et sous-sol: L'EPA, ensuite la CCI/Habitat 06 ont mis en place une démarche vertueuse vis à vis de la pollution des sols. Le projet prévoit une évacuation/depollution partielle des terres polluées. Raccordement aux réseaux d'EU, EP avec stockage en toiture.

L'impact sur la qualité et les écoulements des eaux souterraines peut être considéré comme faible. Les fondations sont de type colonnes balastées (perméables) sous la tour de logements et de type "inclusions rigides" pour les autres bâtiments. Il n'y aura donc pas d'effet "barrage" à l'écoulement des eaux par les fondations dans le sous-sol.

Impact sur les eaux superficielles: considéré comme nul (le projet est hors zone inondable et l'ensemble et les ruissellements seront interceptés par le réseau urbain).

Impact sur le milieu naturel: le projet est situé sur un terrain actuellement parking à ciel ouvert, entouré par des constructions récentes et des axes routiers. Aucun habitat d'intérêt patrimonial ou enjeu n'est présent sur le site. Le site n'a pas été identifié comme étant un élément de la trame verte et bleue.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'inscrit dans la démarche Ecovallée Qualité mise en place par l'EPA Nice Ecovallée, qui définit des niveaux minimum de performance sur une série d'indicateurs répartis en 8 thématiques : Système de management de l'opération, paysage et biodiversité, Confort/matériaux/risques et santé, énergie/confort thermique, eau, déchets, déplacements, gouvernance. Les espaces végétalisés et la pleine terre (10% de la parcelle) permettent de réduire les impacts (paysager, biodiversité, effet îlot de chaleur, infiltration des eaux pluviales). Au niveau des matériaux, le projet utilise du béton bas carbone, des isolants biosourcés et des matériaux de finition d'origine naturelle... S'inscrivant pleinement dans la nouvelle politique de déplacements durables promue par l'Ecovallée, le projet CAMPUS Méridia prend le parti de miser sur les offres de transport existantes et en cours de programmation dans le périmètre (lignes de transport collectif, pistes cyclables, ...). La gestion des risques a été intégrée dès la conception. L'EPA, la CCI et Habitat 06 ont entamé dès le début des réflexions sur le projet, une démarche vertueuse en matière de gestion de la pollution et des terres excavées (investigations, plan de gestion, EQRS confirmant l'absence de risque sanitaires pour les futures utilisateurs/habitants, évacuations des terres en filières adaptées, étude par l'EPA des possibilités de réemploi d'une partie des terres à l'échelle de la ZAC...). Un diagnostic environnemental avec évaluation du risque sanitaire a été intégré dès la phase concours. Un référent spécifique en "risque pollution" suit le projet pour le compte de la Maîtrise d'ouvrage (CCI et Habitat 06) en phase d'études (réutilisation des terres, risques...) et phase de réalisation (plan de gestion des terres excavées).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de la ZAC EPA Plaine du Var, ce dossier fait l'objet d'un suivi à travers la démarche Ecovallée Qualité. Un référent "Energie et confort thermique" interne à la CCI suit le projet afin de s'assurer que les objectifs du thème n°4 du Ecovallée Qualité sont bien pris en compte au niveau des études et travaux. Concernant la gestion des risques, la co-maîtrise d'ouvrage s'adjoint les compétences d'un AMO pollution afin d'être en mesure de répondre de la manière la plus pertinente aux problématiques induites par la présence de terres polluées sur site.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

1. Étude d'impact ZAC Méridia mise à jour de l'étude Juin 2014 (pour mémoire).
2. Résumé non technique de l'étude d'impact.
3. Annexes de l'étude d'impact (351 pages - pour mémoire).
4. Avis Étude d'impact du 2 octobre 2014, émis par le Préfet de Région PACA.
5. Études complémentaires en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 2 octobre 2014.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NICE

le, 21 FEVRIER 2018

Signature

